

Nom légal : SGAPS BTP, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : K EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutual	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	3 895 203	3 895 203		
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	101 295			101 295
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	59 411	59 411		
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	59 411	59 411		
<b>Total déductions</b>	R0280	59 411	59 411		
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	3 937 087	3 835 792		101 295
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutual	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>					
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	3 937 087	3 835 792		101 295
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	3 835 792	3 835 792		
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	3 937 087	3 835 792	0	101 295
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	3 835 792	3 835 792	0	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	702 287			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,4619			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	3 937 087	3 835 792	0	101 295
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 803 055			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,18			

Nom légal : SGAPS BTP, Date d'arrêté : 31/12/2021  
 Devise d'affichage : k EUR

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays où se trouve le siège social de chaque entreprise

- 1- Entreprise d'assurance vie
- 2- Entreprise d'assurance non-vie
- 3- Entreprise de réassurance
- 4- Entreprise multibranche
- 5- Société holding d'assurance au sens de l'article 233, paragraphe 1, de la directive 2009/138/CE
- 6- Société holding reine d'assurance au sens de

- 1- Mutuelle
- 2- Non mutuelle

- 1- Dominante
- 2- Significative

- 1- Incluse dans le contrôle du groupe
- 2- Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point 4)
- 3- Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point 5)
- 4- Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point 6)

- 1- Première méthode: consolidation intégrale
- 2- Première méthode: consolidation par écart de contrôle
- 3- Première méthode: méthode de la mise en équivalence
- 4- Première méthode: règles sectorielles
- 5- Seconde méthode: consolidé à 100%
- 6- Seconde méthode: autres règles sectorielles

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type de l'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la seconde méthode, l'ordonnance de
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des entités associées	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la responsabilité de contrôle	OUI/NOU	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0240	C0250	C0260
LE1969500FV8819A1ZVJ75	FR	BTP PREVOYANCE	4	Institution de prévoyance régie par l'	2	ACPR		10000,00%			1	10000,00%	1	1
LE19695008VMMK86RUC26	FR	PRO BTP ERF	4	Société Anonyme	2	ACPR	9999,80%	9999,80%	9999,80%		1	9999,80%	1	1
LE19695020W00NKABEN81	FR	SAF BTP IARD	2	Société Anonyme	2	ACPR	6299,91%	6299,91%	6299,91%		1	6299,91%	1	1
LE19695048616C20H4279	FR	SAF BTP VIE	1	Société Anonyme	2	ACPR	9999,96%	9999,96%	9999,96%		1	9999,96%	1	1
LE19695006H7M8LJ0215	FR	MUTUELLE MEUX ETRE	4	Mutuelle régie par le code de la mut.	1	ACPR		10000,00%			1	10000,00%	1	1
LE19695040KURDLK9999202	FR	MUTUELLE BOISSIERE	2	Mutuelle régie par le code de la mut.	1	ACPR		10000,00%			1	10000,00%	1	1
SC451202312	FR	REGARD BTP	8	Société Anonyme	2	AMF	4736,84%	4736,84%	4736,84%		2	4736,84%	1	3
SC45466278	FR	KORELID	10	Société Anonyme	2	AMF	9996,48%	9996,48%	9996,48%		2	9996,48%	1	3
SC479892946	FR	PRO BTP FINANCE	8	Société Anonyme	2	AMF	6376,26%	6376,26%	6376,26%		2	6376,26%	1	3
SC47950093	FR	PRO BTP INNOVATION	11	Société par Actions Simplifiée	2		9975,00%	9975,00%	9975,00%		2	9975,00%	1	3
SC832910905	FR	SGAPS BTP	99	Institution de prévoyance régie par l'	2						2		1	3
SC00146474	FR	ASSOCIATION BTP-VACANCES	99	Association	2			10000,00%			2	0,00%	3	9
SC803783028	FR	BTP-VOYAGES	99	Société par Actions Simplifiée	2		100,00%	10000,00%	10000,00%		2	10000,00%	1	3



S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 437 762		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	193 299		
Risque de souscription en vie	R0030	433 375		0
Risque de souscription en santé	R0040	859 726		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	130		0
Diversification	R0060	-823 959		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 100 334</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	101 962
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-413 042
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-774
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 792 497</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>1 803 055</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	1 758 374
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	34 123
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	702 287
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	10 558
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Etablissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	10 558
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>1 803 055</b>

S 02 01.02  
 Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	101 295
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	296 894
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	14 727 653
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	328 281
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	71 723
Actions	R0100	24 214
Actions - cotées	R0110	24 214
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	9 361 065
Obligations d'Etat	R0140	5 918 363
Obligations d'entreprise	R0150	3 436 358
Titres structurés	R0160	4 391
Titres garantis	R0170	1 953
Organismes de placement collectif	R0180	4 897 696
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	35 371
Autres investissements	R0210	9 303
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	284 994
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	674 597
Avances sur police	R0240	3 542
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	569 950
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	101 106
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	461 846
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	133 231
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	133 231
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	328 615
Santé similaire à la vie	R0320	221 746
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	106 868
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	488 462
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 504
Autres créances (hors assurance)	R0380	51 434
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	189 571
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	85
Total de l'actif	R0500	17 278 334
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 633 149
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	294
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	277
Marge de risque	R0550	17
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 632 855
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 490 788
Marge de risque	R0590	142 067
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	10 430 559
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 779 113
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 619 844
Marge de risque	R0640	159 269
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 651 446
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	8 209 242
Marge de risque	R0680	442 204
Provisions techniques UC et indexés	R0690	287 127
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	285 306
Marge de risque	R0720	1 821
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	31 043
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	379 885
Passifs d'impôts différés	R0780	856
Produits dérivés	R0790	40 078
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 202
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	117 427
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	29 632
Autres dettes (hors assurance)	R0840	325 322
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 556
Total du passif	R0900	13 281 836
Excédent d'actif sur passif	R1000	3 996 498